



Le Secrétaire Général

51 Avenue Simon Bolivar

75950 PARIS Cedex 19

à

Monsieur le Directeur Général

à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

11, rue des Deux Communes

93558 MONTREUIL Cedex

Paris, le 24 novembre 2025

Objet : Contrôle des flux, empiétement manifeste de la gendarmerie sur les missions douanières, exigence de position claire de la DGDDI

Monsieur le Directeur Général,

En ma qualité de Secrétaire Général de la CFDT Douane, première Organisation Syndicale de la DGDDI, je me dois d'exprimer avec la plus grande fermeté notre profonde inquiétude, mais surtout notre opposition totale, à l'évolution annoncée par la Gendarmerie Nationale en matière de « contrôle des flux ».

L'article publié sur le site officiel de la gendarmerie, mettant en avant la transformation des EDSR en « Escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) », révèle une volonté claire d'étendre son champ d'intervention à des domaines qui relèvent historiquement, juridiquement et opérationnellement des missions régaliennes de la Douane.

Le contrôle des flux de marchandises, la lutte contre la fraude, la surveillance des frontières, la protection du territoire économique et sanitaire : ce sont les missions de la DGDDI, pas celles de la gendarmerie.

Avec près de 150 000 personnels, la gendarmerie dispose d'une force de frappe considérable. Sans une réaction politique et administrative forte de votre part et de celle du ministre, cette évolution constitue un risque réel et immédiat de marginalisation progressive de la Douane, voire de sa dilution pure et simple dans un dispositif sécuritaire élargi, où notre expertise serait reléguée au second plan.

La CFDT Douane considère qu'il ne s'agit pas ici d'une simple coopération interservices, mais bien d'un glissement stratégique dangereux qui appelle une réponse claire, publique et sans ambiguïté de la Direction Générale.

Fédération CFDT des Finances & Affaires Economiques
51 Avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19

Nous vous demandons donc expressément :

- De réaffirmer officiellement que le contrôle des flux relève du cœur de missions de la DGDDI ;
- De préciser quels échanges ont eu lieu entre votre administration, le ministère de l'Intérieur et la Gendarmerie Nationale sur ce sujet ;
- De nous indiquer quelles garanties concrètes sont apportées pour éviter tout transfert ou captation de missions douanières ;
- De convoquer en urgence une réunion avec les Organisations Syndicales afin de clarifier la stratégie de défense des prérogatives de la Douane.

Le silence ou l'attentisme sur ce sujet seraient interprétés comme un renoncement.

Les agents des douanes ne peuvent être témoins passifs d'un effacement progressif de leur administration. Ils attendent de leur Direction Générale une position ferme, courageuse et protectrice.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître, dans les meilleurs délais, votre position sur ce sujet majeur pour l'avenir de la Douane.

Pour la CFDT DOUANE
Le Secrétaire Général
David-Olivier CARON